

APPENDICE 1 (RÉV.CMR-12)

Classification des émissions et des largeurs de bande nécessaires

(Voir l'Article 2)

§ 1 1) Les émissions sont désignées d'après leur largeur de bande nécessaire et leur classe, ainsi qu'il est expliqué dans le présent Appendice.

2) On trouvera des formules et des exemples d'émissions désignées conformément aux dispositions du présent Appendice dans la Recommandation UIT-R SM.1138-2. D'autres exemples pourront être donnés dans d'autres Recommandations de l'UIT-R. Ces exemples pourront aussi être publiés dans la préface à la Liste internationale des fréquences. (CMR-12)

Section I – Largeur de bande nécessaire

§ 2 1) La largeur de bande nécessaire, telle qu'elle est définie au numéro **1.152** et déterminée conformément aux formules et aux exemples, doit être exprimée par trois chiffres et une lettre. La lettre occupe la position de la virgule et représente l'unité de la largeur de bande. Le premier caractère ne doit être ni le chiffre zéro, ni l'une des lettres K, M ou G.

2) La largeur de bande nécessaire¹:

entre 0,001 et 999 Hz est exprimée en Hz (lettre H);

entre 1,00 et 999 kHz est exprimée en kHz (lettre K);

entre 1,00 et 999 MHz est exprimée en MHz (lettre M);

entre 1,00 et 999 GHz est exprimée en GHz (lettre G).

3) Pour désigner complètement une émission, il faut ajouter, juste avant les symboles de classification, la largeur de bande nécessaire indiquée par quatre caractères. Lorsqu'on l'utilise, la largeur de bande nécessaire doit être déterminée par l'une des méthodes suivantes:

3.1) utilisation des formules et des exemples de largeurs de bande nécessaires et de désignation des émissions correspondantes figurant dans la Recommandation UIT-R SM.1138-2; (CMR-12)

3.2) calcul fondé sur d'autres Recommandations de l'UIT-R;

3.3) mesure, dans les cas non prévus aux § 3.1) et 3.2) ci-dessus.

¹ Exemples:

0,002 Hz = H002	6 kHz = 6K00	1,25 MHz = 1M25
0,1 Hz = H100	12,5 kHz = 12K5	2 MHz = 2M00
25,3 Hz = 25H3	180,4 kHz = 180K	10 MHz = 10M0
400 Hz = 400H	180,5 kHz = 181K	202 MHz = 202M
2,4 kHz = 2K40	180,7 kHz = 181K	5,65 GHz = 5G65

Section II – Classes

§ 3 La classe d'émission est l'ensemble des caractéristiques mentionnées au § 4 ci-dessous.

§ 4 Les émissions sont classées et symbolisées d'après leurs caractéristiques fondamentales, telles qu'elles figurent dans la Sous-section IIA et d'après toutes caractéristiques additionnelles facultatives décrites conformément à la Sous-section IIB.

§ 5 Les caractéristiques fondamentales sont les suivantes (voir la Sous-section IIA):

- 1) premier symbole – type de modulation de la porteuse principale;
- 2) deuxième symbole – nature du signal (ou des signaux) modulant la porteuse principale;
- 3) troisième symbole – type d'information à transmettre.

Lorsque la modulation n'est employée que pendant de courtes périodes de temps et d'une façon occasionnelle (comme, dans bien des cas, pour les signaux d'identification ou d'appel), on peut ne pas en tenir compte, à condition que la largeur de bande nécessaire indiquée ne s'en trouve pas augmentée.

Sous-section IIA – Caractéristiques fondamentales

- | | | | |
|-----|--------|---|---|
| § 6 | 1) | <i>Premier symbole</i> – Type de modulation de la porteuse principale | |
| | 1.1) | Emission d'une onde non modulée | N |
| | 1.2) | Emission dont l'onde porteuse principale est modulée en amplitude (y compris les cas où il y a des sous-porteuses modulées en modulation angulaire) | |
| | 1.2.1) | Double bande latérale | A |
| | 1.2.2) | Bande latérale unique, onde porteuse complète | H |
| | 1.2.3) | Bande latérale unique, onde porteuse réduite ou de niveau variable | R |
| | 1.2.4) | Bande latérale unique, onde porteuse supprimée | J |
| | 1.2.5) | Bandes latérales indépendantes | B |
| | 1.2.6) | Bande latérale résiduelle | C |
| | 1.3) | Emission dont l'onde porteuse principale est modulée en modulation angulaire | |
| | 1.3.1) | Modulation de fréquence | F |
| | 1.3.2) | Modulation de phase | G |
| | 1.4) | Emission dont l'onde porteuse principale est modulée en amplitude et en modulation angulaire, soit simultanément soit dans un ordre établi d'avance | D |
| | 1.5) | Emission d'impulsion ² | |
| | 1.5.1) | Trains d'impulsions non modulées | P |

² Les émissions dont la porteuse principale est modulée directement par un signal qui a été codé sous une forme quantifiée (par exemple, modulation par impulsions et codage) doivent être désignées conformément aux § 1.2) ou 1.3).

1.5.2)	Trains d'impulsions:	
1.5.2.1)	modulées en amplitude	K
1.5.2.2)	modulées en largeur/durée	L
1.5.2.3)	modulées en position/phase	M
1.5.2.4)	dans lesquels l'onde porteuse est modulée en modulation angulaire pendant la période de l'impulsion	Q
1.5.2.5)	consistant en une combinaison de ce qui précède, ou produite par d'autres moyens	V
1.6)	Cas non couverts ci-dessus, dans lesquels l'émission se compose de la porteuse principale modulée, soit simultanément, soit dans un ordre établi d'avance, selon une combinaison de plusieurs des modes suivants: en amplitude, en modulation angulaire ou par impulsions	W
1.7)	Autres cas	X
	2) <i>Deuxième symbole</i> – Nature du signal (ou des signaux) modulant la porteuse principale	
2.1)	Pas de signal modulant	0
2.2)	Une seule voie contenant de l'information quantifiée ou numérique, sans emploi d'une sous-porteuse modulante ³	1
2.3)	Une seule voie contenant de l'information quantifiée ou numérique, avec emploi d'une sous-porteuse modulante ³	2
2.4)	Une seule voie contenant de l'information analogique	3
2.5)	Deux voies ou plus contenant de l'information quantifiée ou numérique	7
2.6)	Deux voies ou plus contenant de l'information analogique	8
2.7)	Système composite, comportant une ou plusieurs voies contenant de l'information quantifiée ou numérique et une ou plusieurs voies contenant de l'information analogique	9
2.8)	Autres cas	X
	3) <i>Troisième symbole</i> – Type d'information à transmettre ⁴	
3.1)	Aucune information	N
3.2)	Télégraphie – pour réception auditive	A
3.3)	Télégraphie – pour réception automatique	B
3.4)	Fac-similé	C
3.5)	Transmission de données, télémesure, télécommande	D

³ Cela exclut le multiplexage par répartition dans le temps.

⁴ Dans ce contexte, le mot «information» a un sens restrictif, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une information de nature permanente et invariable comme dans le cas d'émissions de fréquences étalon, de radars à ondes entretenues ou à impulsions, etc.

AP1-4

3.6) Téléphonie (y compris la radiodiffusion sonore)	E
3.7) Télévision (vidéo)	F
3.8) Combinaison des cas ci-dessus	W
3.9) Autres cas	X

Sous-section IIB – Caractéristiques facultatives pour la classification des émissions

§ 7 Pour une description plus détaillée des émissions, il convient de recourir aux deux caractéristiques facultatives suivantes:

Quatrième symbole – Détails concernant le signal (ou les signaux)

Cinquième symbole – Nature du multiplexage

Si l'on utilise le quatrième ou le cinquième symbole, il convient de se conformer aux indications ci-dessous.

Si l'on n'utilise ni le quatrième, ni le cinquième symbole, il convient de le mentionner par un trait placé à l'endroit où chaque symbole devrait figurer.

1) *Quatrième symbole* – Détails concernant le signal (ou les signaux)

1.1) Code bivalent avec les éléments de signal qui diffèrent soit en nombre soit en durée	A
1.2) Code bivalent avec des éléments de signal identiques en nombre et en durée, sans correction d'erreurs	B
1.3) Code bivalent avec des éléments de signal identiques en nombre et en durée, avec correction d'erreurs	C
1.4) Code quadrivalent dans lequel chaque état représente un élément de signal (d'un ou plusieurs bits)	D
1.5) Code plurivalent dans lequel chaque état représente un élément de signal (d'un ou plusieurs bits)	E
1.6) Code plurivalent dans lequel chaque état ou combinaison d'états représente un caractère	F
1.7) Son de qualité radiophonique (monophonique)	G
1.8) Son de qualité radiophonique (stéréophonique ou quadriphonique)	H
1.9) Son de qualité commerciale (à l'exclusion des catégories visées aux § 1.10) et 1.11))	J
1.10) Son de qualité commerciale avec emploi de l'inversion des fréquences ou du découpage de la bande	K
1.11) Son de qualité commerciale avec des signaux séparés modulés en fréquence pour commander le niveau du signal démodulé	L

1.12) Image en noir et blanc	M
1.13) Image en couleur	N
1.14) Combinaison des cas ci-dessus	W
1.15) Autres cas	X
2) <i>Cinquième symbole</i> – Nature du multiplexage	
2.1) Pas de multiplexage	N
2.2) Multiplexage par répartition du code ⁵	C
2.3) Multiplexage par répartition en fréquence	F
2.4) Multiplexage par répartition dans le temps	T
2.5) Combinaison du multiplexage par répartition en fréquence et du multiplexage par répartition dans le temps	W
2.6) Autres types de multiplexage	X

⁵ Comprend les techniques d'étalement de la largeur de bande.